

- Remboursement des frais d'annulation restant à la charge de l'assuré
- Tout événement imprévisible, y compris Rechute ou Aggravation de maladies antérieures

À PARTIR DE :

40€
/ mois

EN FONCTION DU PRIX DU VOYAGE

L'assurance idéale pour les voyageurs qui ne cherchent qu'une garantie annulation.

Cette garantie au champ large prend en charge tout événement imprévisible et indépendant de votre volonté vous empêchant de partir.

La nouvelle option « assistance » permet de se couvrir en cas de maladie (COVID-19 inclus) ou d'accident pendant votre séjour avec prise en charge des frais médicaux à l'étranger, transport médicalisé et rapatriement au domicile.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 30 JOURS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR,
LOISIRS

DESTINATION

MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES



ANNULATION

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Annulation jusqu'à 30 jours du départ : **3,5 %** du prix du voyage TTC.
Cotisation minimum par personne : **40€**.

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

ANNULATION : 20 € par tranche de 2.000 €

Modification du montant de la garantie jusqu'à **12.000 €** au lieu de 6.000 € avec application d'une franchise de 10% (minimum 150 €).

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION : 2% du prix du voyage TTC, avec un minimum de 20€.

Extension de la durée de la garantie dès l'inscription au voyage au lieu de 30 jours.

ASSISTANCE : garanties frais médicaux à l'étranger, assistance rapatriement et transport médicalisé.

Adulte : 8€ / semaine

Enfant (moins de 15 ans) : 6 € / semaine



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	<p>ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE <i>EN CAS DE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie, (Y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures) accident, hospitalisation • Décès de l'assuré, d'un membre de la famille ; • Remplaçant professionnel de l'assuré (professions libérales uniquement), préalablement désigné au bulletin d'adhésion. <p>L'ASSURÉ ET SON CONJOINT SONT ÉGALEMENT GARANTIS EN CAS DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complications de grossesse avant le 8^e mois ; • Convocation administrative ou judiciaire ; • Convocation à un examen de rattrapage ; • Licenciement économique ; • Dommages matériels importants au domicile nécessitant la présence impérative de l'assuré ; • Dommages graves au véhicule empêchant l'assuré de se rendre au lieu de séjour ; • Contre-indications et suites de vaccination ; • Obtention d'un emploi pour les inscrits à Pôle Emploi ; • Mutation professionnelle entraînant un déménagement ; • Refus de congé du fait de l'employeur, franchise 25%. 	<p>Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000€ par assuré ou 30.000€ par évènement, franchise 30€.</p>
	<p>ANNULATION « TOUT SAUF » <i>EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE PARTIR EN RAISON DE LA SURVENANCE DE TOUT ÉVÈNEMENT IMPRÉVISIBLE ET INDÉPENDANT DE LA VOLONTÉ DE L'ASSURÉ NON ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS, Y COMPRIS LES ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME DANS LE PAYS DE DESTINATION, SAUF :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage ; • La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur ; • Les annulations du fait du voyageur ou du transporteur ; • Les annulations consécutives à un oubli de vaccination ; • Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au voyage. 	<p>Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000€ par assuré ou 30.000€ par évènement, franchise 20 % des frais d'annulation avec un minimum de 150€ par dossier.</p>

OPTION ASSISTANCE

 FRAIS MÉDICAUX	<p>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER <i>EN CAS DE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation (appel obligatoire au centre d'assistance) • Hors Hospitalisation • Soins dentaires d'urgences 	<p>MAXIMUM 25 000 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge complémentaire à concurrence de 100 % des frais réels. • Remboursement complémentaire, à concurrence de 100 % des frais réels. • Remboursement complémentaire, à concurrence de 70 % des frais réels. Maximum : 250 €
 ASSISTANCE RAPATRIEMENT	<p>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport de l'Assuré au centre médical • Rapatriement de l'Assuré à son domicile • Rapatriement du corps en cas de décès de l'Assuré • Prise en charge d'un titre de transport • Prise en charge des frais de séjour pour un membre de la famille de l'Assuré • Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'Assuré • Retour des accompagnants • Prise en charge des frais de séjour • Retour anticipé de l'Assuré • Assistance juridique à l'étranger • Caution pénale à l'étranger • Avance de fonds • Frais de recherche et de secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Frais réels • Frais réels • Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € • Maximum par Assuré et par jour : 50 € Maximum : 500 € • Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € • Billet retour simple • Maximum par Assuré : 3.000 € • Maximum par Assuré : 7.500 € • Maximum par Assuré : 500 € • Maximum par Assuré : 4.000 € • Maximum par évènement : 25.000 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**